



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Service de l'Urbanisme
Madame/Monsieur
Rue Comte de Flandre, 20
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 15/03/2023

N/Réf. : MSJ20240_705_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU-38496
Corr:
NOVA : 12/XFD/1871134

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue du Menuet, 9
(= façade avant des deux blocs latéraux en zone de protection du site classé du Scheutbos)
PERMIS D'URBANISME : le remplacement des garde-corps et la modification des façades latérales

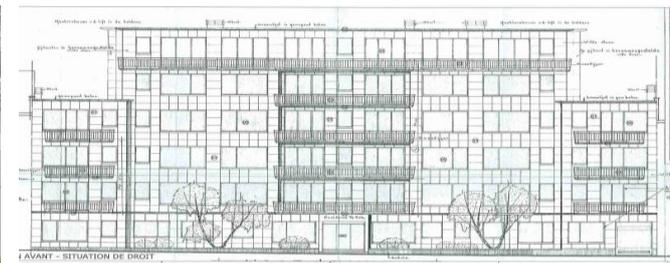
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 16/02/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 08/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



Photo de de l'immeuble. ©Google Street View



Élévation projetée de la façade avant. Image tirée du dossier

Les interventions prévues ne présentant pas d'impact sur le site protégé du Scheutbos, la CRMS ne formule pas de remarques sur la demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. ndeswaef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; npauwels@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; afolly@urban.brussels ; urbanisme@molenbeek.irisnet.be ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels